



# Bulletin Officiel

N° 4721 Mardi 04 Novembre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

HEXABYTE 2

HEXABYTE 3

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE ZITOUNA 4

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUE – UIB - 5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 6-12

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 » 13-17

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI  
LEASING 2014» 18-23

COURBE DES TAUX 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A  
L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- AL HIFADH SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
- SICAV CROISSANCE

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

**HexaByte lance HexaByte Africa**

La société Hexabyte fournisseur d'accès internet en Tunisie et spécialisée dans la commercialisation des produits Hexabyte compte s'ouvrir de plus en plus sur le marché africain et envisage d'établir une antenne à Abidjan.

Dans le cadre de sa stratégie de conquête de nouveaux marchés, la société HexaByte qui est cotée en Bourse depuis Février 2012, a annoncé l'implantation de sa nouvelle filiale Hexabyte Africa en Côte d'Ivoire le 10 Juillet 2014.

HexaByte Africa se spécialisera dans la commercialisation des produits HexaByte en Côte d'Ivoire telle que la gamme des tablettes REVOLUTION, ainsi que d'autres matériels informatiques et logiciels.

C'est ainsi qu'Hexabyte Africa mettra en exergue les produits Hexabyte dans toutes leurs diversités et variétés, des tablettes allant de la mini à l' XXL ou encore à des Netbox pour des téléviseurs smart. Chez soi ou en entreprise, Hexabyte Africa saura s'enraciner avec sa vaste panoplie révolutionnaire dans le domaine de l'informatique.

Hexabte Africa s'est fixée comme objectif de devenir l'un des distributeurs de tablettes les plus actifs en Côte d'Ivoire et de gagner le marché ivoirien avant la fin de 2015.

HexaByte Africa ouvrira ses portes officiellement au grand public en Novembre 2014 à Abidjan.

En peu de temps, la société Hexabyte est devenue un incubateur d'idées en matière de nouvelles technologies et a développé plusieurs produits. Hexabyte et Hexabyte Africa qui disposent de leur propre service de recherche et développement (R&D) continueront à faire profiter la Côte d'ivoire de leur know-how dans le domaine de l'instauration et du développement d'applications spécifiques ciblant les besoins et les spécificités requis par leurs différents clients.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

**HexaByte lance HexaTrade**

HexaByte, le fournisseur d'accès Internet en Tunisie, a officiellement crée sa société de commerce HexaTrade Company « SARL », le 27 Décembre 2013, qui facilitera, entre autres tâches, les importations de la société HexaByte.

HexaTrade a été conçue pour se spécialiser dans le commerce en gros des produits et accessoires informatiques et de télécommunications ainsi que dans les produits et accessoires de sécurité et vidéo-surveillance. Le capital de cette nouvelle société est détenu à 99.99% par la société HexaByte avec un capital de 100 000 DT.

Les locaux d'Hexa Trade sont sis au 4, Rue Ibn Bassem, Menzah 4, 1082 Tunis.

Hexabyte (XABYT), a été créée en 2001 sous forme de société anonyme dont le capital a évolué en 2010 ce qu'il lui a permis d'être cotée en bourse et d'enregistrer une évolution de son chiffre d'affaires grâce à l'extension de ses réseaux de distribution, à une meilleure restructuration des services de ventes et à la qualité de ses produits qui assurent une sécurité de l'accès à internet et à une assistance technique permanente.

Cette dernière est spécialisée dans les services à valeur ajoutée des télécommunications, la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques ainsi que l'approvisionnement de technologie de pointe telle que la fibre optique qui assure le transfert des informations à la vitesse de la lumière.

HexaTrade assure la capacité de l'entreprise à faire face à la concurrence tant sur les marchés extérieurs que sur son marché interne de part la compétitivité prix et la compétitivité structurelle. Cette dernière est directement affectée par la qualité des produits, l'image de marque, le S.A.V et l'efficacité du réseau de commercialisation.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02, Boulevard Qualité de la Vie, 2015, le Kram

**1 Décision ayant autorisée l'opération:**

Banque Zitouna porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 octobre 2014 a décidé de porter le capital social de soixante-dix millions de dinars (70 000 000 DT) à quatre-vingt-huit millions cinq cent mille dinars (88 500 000 DT) avec suppression du droit préférentiel de souscription.

**2- Montant de l'augmentation de capital :**

Le montant de l'augmentation de capital s'élève à 37 000 000 DT et est réservé à la Banque Islamique de Développement (BID).

La participation de la BID dans le capital de la Banque Zitouna après augmentation, sera ainsi de 21%.

Il est à préciser qu'au cas où le montant de l'investissement de la BID plafonné, au jour de la libération, à l'équivalent, en dinar tunisien, de 15 millions de Dinars Islamiques ne suffit pas à la souscription et à la libération de la totalité des dites actions nouvelles, le Conseil d'Administration décidera de la limitation de l'augmentation de capital au montant de la souscription lorsque les actions non souscrites représentent moins de cinq pour cent de l'augmentation de capital.

**3- Prix d'émission :**

L'opération se fera par l'émission de 18 500 000 actions ordinaires au prix de 1 DT l'action, augmentée d'une prime d'émission à la souscription de 1 DT chacune.

Les actions seront libérées intégralement lors de la souscription par versement d'espèces.

**4- Etablissements domiciliaires :**

Les fonds provenant de la souscription seront déposés auprès de la Banque Zitouna –Agence du Siège –02, Boulevard Qualité de la Vie, 2015, le Kram, sur le compte indisponible n° 25000000000001514661 ouvert sur ses livres.

**5- Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du versement du montant de l'augmentation du capital.

**6- Délai de souscription :**

Le délai ouvert pour les souscriptions est au plus de trente (30) jours à compter de la publication de cette notice au JORT, et pourra être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, sans préavis ni aucune autre forme de publicité conformément à la loi.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES  
« UIB »**

Siège social : 65, Avenue Habib BOURGUIBA-Tunis-

La société UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social en numéraire de **74 800 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2014 et ouverte à la souscription du public le 06/10/2014 conformément à la note d'opération visée par le CMF sous le N° 14-0867 du 04/09/2014, a été réalisée par l'émission de 14 960 000 actions nouvelles de nominal 05 dinars majoré d'une prime d'émission de 05 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **172 800 000 dinars** divisé en 32 560 000 actions et 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 05 dinars.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

**Notation de l'emprunt:**

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

**Prix de souscription et d'émission** : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts** : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

**Durée totale**: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

**Notation de la société**: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3<sup>ème</sup> trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

### **But de l'émission**

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

#### **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société :**

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 04 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,972%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,959%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,952%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,919%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,582
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,965%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,076%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,100%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,110%	999,111
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,123%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,235%	1 001,660
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,412%	902,952
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,463%	995,735
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,637%	1 027,878
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,753
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,446
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	788,716
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,967
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,720
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	964,988
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,368
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,742
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,561

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,253	152,272		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,429	13,437		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,383	1,384		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,255	37,258		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,651	50,655		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,086	158,749		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	563,876	567,649		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,701	110,058		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,568	122,377		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,971	118,468		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,460	110,976		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	90,306	92,064		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	131,653	132,199		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,248	91,618		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,005	103,555		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 392,836	1 418,358		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,943	2 303,327		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,659	101,148		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,263	102,075		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,672	128,624		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 185,924	1 196,202		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,085	122,606		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,235	15,833		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 096,056	5 129,901		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,487	5 005,656		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,164	2,214		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,948		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,033	1,054		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,779	107,795
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,335	103,349
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,361	105,371
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,052	102,085
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,161	103,174
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,240	106,252
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,601	103,615
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,390	102,405
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,596	102,606
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,470	104,508
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,569	101,583
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,549	103,558
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,585	103,596
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,033	106,048
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,964	104,982
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,795	102,806
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,016	102,027
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,044	104,079
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,096	102,109
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,136	103,147
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,325	104,336
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,912	101,924
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,947	102,959
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,371	104,381
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,775	101,786
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,472	10,473
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,274	102,284
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,327	103,342

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,763	100,838
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,174	63,173
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,936	142,224
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 412,037	1 426,845
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	110,817	111,175
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,449	109,766
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	81,947	82,509
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,984	17,046
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	267,657	270,582
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,221	31,417
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 305,200	2 325,804
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	76,246	76,745
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,993	57,188
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,131	100,435
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,392	109,762
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	93,824	94,179
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,222	11,227
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,999	12,036
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,242	15,291
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,041	14,114
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,456	12,577
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,109	11,199
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,547	10,570
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,681	10,683
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	121,705	122,222
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,018	122,271
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,373	10,391
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,378	105,551
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,863	20,100
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,199	74,935
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,997	78,902
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,175	96,200
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	81,615	82,892
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	96,039	96,666
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	102,839	103,039
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,293	9,455
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,251	7,460
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	103,913	104,801
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,285	98,034
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,382	95,785
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,783	134,756
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,571	9,898
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,922	116,616
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,043	118,231
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,534	102,916
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,287	102,407
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	170,878	173,509
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,463	161,066
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,820	141,704
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 390,055	10 014,651
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,717	17,354
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,314	128,861
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,715	100,413
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	83,621	84,067
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	109,828	111,502
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 423,817	8 700,717
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,194	8,561
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,115	8,414

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

# **AL HIFADH SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 Septembre 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Septembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 octobre 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2014**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>30-sept.-14</b>	<b>30-sept.-13</b>	<b>31-déc.-13</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>22 075 418,256</b>	<b>23 503 076,767</b>	<b>23 496 159,358</b>
Obligations de sociétés		15 343 095,371	15 966 174,771	15 884 091,787
Emprunts d'Etat		5 691 272,885	7 536 901,996	7 612 067,571
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 041 050,000	0,000	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>13 728 451,929</b>	<b>10 149 014,028</b>	<b>5 964 078,870</b>
Placements monétaires		13 064 333,478	9 611 233,059	5 304 005,209
Disponibilités		664 118,451	537 780,969	660 073,661
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>0,000</b>	<b>514,568</b>	<b>1 714,568</b>
<b>Total Actif</b>		<b>35 803 870,185</b>	<b>33 652 605,363</b>	<b>29 461 952,796</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérateurs Créiteurs</b>	<b>3.6</b>	<b>64 923,755</b>	<b>63 769,674</b>	<b>56 289,495</b>
<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>14 957,583</b>	<b>14 600,923</b>	<b>18 961,858</b>
<b>Total Passif</b>		<b>79 881,338</b>	<b>78 370,597</b>	<b>75 251,353</b>
<b>Actif net</b>		<b>35 723 988,847</b>	<b>33 574 234,766</b>	<b>29 386 701,443</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>34 638 779,646</b>	<b>32 595 458,955</b>	<b>28 249 322,294</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>1 085 209,201</b>	<b>978 775,811</b>	<b>1 137 379,149</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		343,615	213,233	184,916
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 084 865,586	978 562,578	1 137 194,233
<b>Actif net</b>		<b>35 723 988,847</b>	<b>33 574 234,766</b>	<b>29 386 701,443</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>35 803 870,185</b>	<b>33 652 605,363</b>	<b>29 461 952,796</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er juillet au 30 sept 2014	Période du 1er janvier au 30 sept 2014	Période du 1er juillet au 30 sept 2013	Période du 1er janvier au 30 sept 2013	Période au 31 déc 2013
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>261 684,056</b>	<b>860 264,438</b>	<b>291 089,931</b>	<b>929 311,838</b>	<b>1 216 388,705</b>
Dividendes		0,000	60 832,000	0,000	96 972,600	96 972,600
Revenus des obligations		190 099,627	558 625,220	193 666,958	548 899,690	737 646,882
Revenus des emprunts d'Etat		71 584,429	240 807,218	97 422,973	283 439,548	381 769,223
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>172 775,782</b>	<b>391 139,106</b>	<b>132 819,512</b>	<b>285 922,475</b>	<b>383 472,709</b>
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		81 814,642	229 769,501	91 255,418	191 959,137	262 284,326
Revenus des certificats de dépôt		90 961,140	160 073,513	26 748,051	64 780,523	83 507,464
Revenus des Dépôts à Terme		0,000	0,000	11 284,909	22 788,822	27 143,014
Revenus des comptes à vue		0,000	1 296,092	3 531,134	6 393,993	10 537,905
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>434 459,838</b>	<b>1 251 403,544</b>	<b>423 909,443</b>	<b>1 215 234,313</b>	<b>1 599 861,414</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(64 923,755)</b>	<b>(178 034,989)</b>	<b>(63 769,672)</b>	<b>(176 329,248)</b>	<b>(232 618,740)</b>
<b>Revenus net des placements</b>		<b>369 536,083</b>	<b>1 073 368,555</b>	<b>360 139,771</b>	<b>1 038 905,065</b>	<b>1 367 242,674</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(13 999,254)</b>	<b>(39 377,860)</b>	<b>(13 814,660)</b>	<b>(39 069,679)</b>	<b>(52 599,435)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>355 536,829</b>	<b>1 033 990,695</b>	<b>346 325,111</b>	<b>999 835,386</b>	<b>1 314 643,239</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		26 572,154	50 874,891	(105 929,522)	(21 272,808)	(177 449,006)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>382 108,983</b>	<b>1 084 865,586</b>	<b>240 395,589</b>	<b>978 562,578</b>	<b>1 137 194,233</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(26 572,154)	(50 874,891)	105 929,522	21 272,808	177 449,006
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		19 008,455	85 411,137	(6 814,185)	(75 381,390)	(98 546,666)
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		(20 139,122)	(168 009,973)	(7 281,861)	(47 253,301)	(42 739,801)
<b>Frais de négociation</b>		0,000	0,000	(110,220)	(256,849)	(256,849)
<b>Résultat de la période</b>		<b>354 406,162</b>	<b>951 391,859</b>	<b>332 118,845</b>	<b>876 943,846</b>	<b>1 173 099,923</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er juillet au 30 sept 2014	Période du 1er janvier au 30 sept 2014	Période du 1er juillet au 30 sept 2013	Période du 1er janvier au 30 sept 2013	Période au 31 dec. 2013
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>354 406,162</b>	<b>951 391,859</b>	<b>332 118,845</b>	<b>876 943,846</b>	<b>1 173 099,923</b>
Résultat d'exploitation	355 536,829	1 033 990,695	346 325,111	999 835,386	1 314 643,239
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	19 008,455	85 411,137	(6 814,185)	(75 381,390)	(98 546,666)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	(20 139,122)	(168 009,973)	(7 281,861)	(47 253,301)	(42 739,801)
Frais de négociation	0,000	0,000	(110,220)	(256,849)	(256,849)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(1 137 057,992)</b>	<b>0,000</b>	<b>(977 725,219)</b>	<b>(977 725,219)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>1 811 399,075</b>	<b>6 522 953,537</b>	<b>(4 063 790,038)</b>	<b>6 574 832,821</b>	<b>2 091 143,421</b>
<b>Souscription</b>	<b>21 842 819,155</b>	<b>66 070 985,021</b>	<b>10 293 964,845</b>	<b>66 710 429,725</b>	<b>80 254 820,974</b>
Capital	21 408 700,000	65 342 400,000	10 067 700,000	65 918 400,000	79 043 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(117 365,740)	(290 234,826)	(22 334,680)	(16 541,397)	(52 347,530)
Régularisation des sommes distribuables	551 484,895	1 018 819,847	248 599,525	808 571,122	1 263 968,504
<b>Rachat</b>	<b>20 031 420,080</b>	<b>59 548 031,484</b>	<b>14 357 754,883</b>	<b>60 135 596,904</b>	<b>78 163 677,553</b>
Capital	19 614 000,000	58 848 000,000	14 034 600,000	59 344 900,000	76 809 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(107 474,956)	(267 891,014)	(31 400,053)	(39 141,102)	(87 062,350)
Régularisation des sommes distribuables	524 895,036	967 922,498	354 554,936	829 838,006	1 441 439,903
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>2 165 805,237</b>	<b>6 337 287,404</b>	<b>(3 731 671,193)</b>	<b>6 474 051,448</b>	<b>2 286 518,125</b>
<b>Actif net</b>					
En début de période	33 558 183,610	29 386 701,443	37 305 905,959	27 100 183,318	27 100 183,318
En fin de période	35 723 988,847	35 723 988,847	33 574 234,766	33 574 234,766	29 386 701,443
<b>Nombre d'actions</b>					
En début de période	30 351	283 354	366 419	261 015	261 015
En fin de période	48 298	348 298	326 750	326 750	283 354
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,567</b>	<b>102,567</b>	<b>102,752</b>	<b>102,752</b>	<b>103,710</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>0,97%</b>	<b>2,77%</b>	<b>0,92%</b>	<b>2,57%</b>	<b>3,50%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels Arrêtés au 30 Septembre 2014**

### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2.2. Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portfeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2014	% actif net
<b>Titres OPCVM</b>				
<b><u>Actions des SICAV</u></b>	<b>10 000</b>	<b>1 050 532,059</b>	<b>1 041 050,000</b>	<b>2,914%</b>
Actions MILLINUM SICAV	10 000	1 050 532,059	1 041 050,000	2,914%
<b><u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u></b>				
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>	<b>211 030</b>	<b>15 044 485,770</b>	<b>15 343 095,371</b>	<b>42,949%</b>
AIL 2010-1	5 500	110 000,000	112 226,400	0,314%
AIL 2013-1	15 000	1 200 000,000	1 222 272,000	3,421%
AMEN BANK 2006	300	9 034,780	9 288,060	0,026%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	513 283,962	515 181,824	1,442%
AMEN BANK SUB 2011	9 300	651 000,000	651 431,520	1,824%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 250	306 022,320	311 820,500	0,873%
ATL 2011 TF	8 750	875 000,000	902 566,000	2,526%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	306 523,200	0,858%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	120 000,000	124 088,000	0,347%
BH 2009-B	15 000	1 269 000,000	1 309 392,000	3,665%
BTE 2010-B	15 000	1 200 000,000	1 202 160,000	3,365%
BTE 2011-TV	2 000	200 000,000	206 188,800	0,577%
BTE 2010-B	2 000	120 000,000	120 192,000	0,336%
BTEI 2011-TV	1 000	100 000,000	103 094,400	0,289%
BTK-2009	2 500	183 324,108	188 173,619	0,527%
BTK-2012-1	5 000	428 575,000	447 511,000	1,253%
CIL 2010/1	30 000	600 000,000	604 344,000	1,692%
CIL 2012/2	10 000	800 000,000	824 960,000	2,309%
CIL 2014/1	9 000	900 000,000	911 080,800	2,550%
EO MODERN LEASING 2012	10 000	1 000 000,000	1 032 056,000	2,889%
EO SERVICOM 2012	5 000	400 000,000	411 556,000	1,152%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	310 389,600	0,869%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	120 000,000	122 216,000	0,342%
STB 2010/1	15 000	1 099 800,000	1 124 196,000	3,147%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 250	1 893 750,000	1 912 212,800	5,353%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	155 695,600	160 608,448	0,450%
UIB 2012-1C	2 000	190 000,000	197 366,400	0,552%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>8 062</b>	<b>5 748 548,400</b>	<b>5 691 272,885</b>	<b>15,931%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000	1 035 174	2,898%
BTA 6.75% JUILLET 2017	705	747 970,000	734 688,104	2,057%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 325	2 582 796,500	2 541 862,718	7,115%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	1 032	1 096 781,900	1 075 247,716	3,010%
EMPRUNT ETAT 2014	3 000	300 000,000	304 300,800	0,852%
<b>TOTAL</b>		<b>21 843 566,229</b>	<b>22 075 418,256</b>	<b>61,794%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 860 264,438DT pour la période du 01/01 au 30/09/2014 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2014	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2014	Période du 1er juillet au 30 septembre 2013	Période du 1er janvier au 30 septembre 2013	Période au 31 déc 2013
<b>Dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>60 832,000</b>	<b>0,000</b>	<b>96 972,600</b>	<b>96 972,600</b>
- des Titres OPCVM	0,000	60 832,000	0,000	96 972,600	96 972,600
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>261 684,056</b>	<b>799 432,438</b>	<b>291 089,931</b>	<b>832 339,238</b>	<b>1 119 416,105</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>190 099,627</u>	<u>558 625,220</u>	<u>193 666,958</u>	<u>548 899,690</u>	<u>737 646,882</u>
- intérêts	190 099,627	558 625,220	193 666,958	548 899,690	737 646,882
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>71 584,429</u>	<u>240 807,218</u>	<u>97 422,973</u>	<u>283 439,548</u>	<u>381 769,223</u>
- intérêts	71 584,429	240 807,218	97 422,973	283 439,548	381 769,223
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000	0,000		
<b>TOTAL</b>	<b>261 684,056</b>	<b>860 264,438</b>	<b>291 089,931</b>	<b>929 311,838</b>	<b>1 216 388,705</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 13 728 451,929 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>12 998 104,930</b>	<b>13 064 333,478</b>	<b>36,570%</b>
<b>Emetteur STUSID BANK</b>				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	<b>8</b>	<b>4 488 147,049</b>	<b>4 496 754,979</b>	<b>12,587%</b>
CD STUSID 10J 22/09/2014	1	499 451,863	499 945,118	1,399%
CD STUSID 30J 01/09/2014	1	498 293,974	500 000,000	1,400%
CDP STUSID 10J 26/09/2014	1	499 451,863	499 725,744	1,399%
CDP STUSID 10J 29/09/2014	1	499 451,863	499 561,370	1,398%
CDP STUSID 20J 12/09/2014	1	997 722,060	999 885,794	2,799%
CDP STUSID 20J 25/09/2014	1	498 905,227	499 233,029	1,397%
CDP STUSID 30J 25/09/2014	1	498 293,974	498 634,014	1,396%
CDP STUSID 60J 06/08/2014	1	496 576,225	499 769,910	1,399%
<b>Emetteur HANNIBAL LEASE</b>				
<u>Certificats de dépôt HANNIBAL LEASE</u>	<b>3</b>	<b>2 464 250,656</b>	<b>2 468 539,613</b>	<b>6,910%</b>
CDP 90J-H.L 23/09/2014	1	985 661,674	986 915,346	2,763%
CDP 90J-H.L 25/09/2014	1	985 661,674	986 601,553	2,762%
HANNIBAL LEASE 90J-04/09/2014	1	492 927,308	495 022,714	1,386%

<b>Emetteur ELECTROSTAR</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>4</b>	<b>1 965 879,971</b>	<b>1 984 505,101</b>	<b>5,555%</b>
ELECTROSTAR 180J 25/04/2014	1	485 542,169	498 257,623	1,395%
ELECTROSTAR 60J 22/09/2014	1	495 061,728	495 794,681	1,388%
ELECTROSTAR 90J 10/09/2014	1	492 638,037	494 331,485	1,384%
ELECTROSTAR 90J 19/08/2014	1	492 638,037	496 121,312	1,389%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>633 049,922</b>	<b>636 862,290</b>	<b>1,783%</b>
STEQ 190J 05/09/2014	1	485 258,511	487 211,272	1,364%
STEQ 90J 17/07/2014	1	147 791,411	149 651,018	0,419%
<b>Emetteur Groupe AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>983 105,265</b>	<b>988 273,869</b>	<b>2,766%</b>
AMS 120J 09/09/2014	1	490 370,852	492 101,336	1,378%
AMS 90J 19/08/2014	1	492 734,413	496 172,533	1,389%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>2 463 672,067</b>	<b>2 489 397,626</b>	<b>6,968%</b>
GIF 90J 02/08/2014	1	492 734,413	497 548,451	1,393%
GIF 90J 07/07/2014	1	985 468,827	999 342,763	2,797%
GIF 90J 18/08/2014	1	985 468,827	992 506,412	2,778%
<u>Disponibilités</u>		<b>664 118,451</b>	<b>664 118,451</b>	<b>1,859%</b>
Dépôts à vue		664 118,451	664 118,451	1,859%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>13 662 223,381</b>	<b>13 728 451,929</b>	<b>38,429%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 30/09/2014 à 391 139,106DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 30/09/2014 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2014	Période du 1er janvier au 30 septembre 2014	Période du 1er juillet au 30 septembre 2013	Période du 1er janvier au 30 septembre 2013	Période au 31 déc 2013
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	81 814,642	229 769,501	91 255,418	191 959,137	262 284,326
Intérêts des certificats de dépôt	90 961,140	160 073,513	26 748,051	64 780,523	83 507,464
Intérêts des autres placements	0,000	0,000	11 284,909	22 788,822	27 143,014
Intérêts des comptes courants	0,000	1 296,092	3 531,134	6 393,993	10 537,905
<b>TOTAL</b>	<b>172 775,782</b>	<b>391 139,106</b>	<b>132 819,512</b>	<b>285 922,475</b>	<b>383 472,709</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 30/09/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	514,568	514,568
Agios créditeurs à recevoir	0,000	0,000	1 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>514,568</b>	<b>1 714,568</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 64 923,755 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Rémunération Distributeurs	23 187,054	22 774,888	20 103,389
Rémunération gestionnaire	27 824,465	27 329,860	24 124,066
Rémunération dépositaire	13 912,236	13 664,926	12 062,040
<b>TOTAL</b>	<b>64 923,755</b>	<b>63 769,674</b>	<b>56 289,495</b>

### **3.7. Autres Crédeurs Divers :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 14 957,583DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 30/09/2014</b>	<b>Montant au 30/09/2013</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>
Redevance CMF	3 121,951	2 885,140	2 562,403
Provision jeton de présence	4 493,077	4 493,207	6 005,503
Honoraires commissaire aux comptes	7 047,699	6 953,721	10 147,881
TCL	294,856	268,855	246,071
<b>TOTAL</b>	<b>14 957,583</b>	<b>14 600,923</b>	<b>18 961,858</b>

### **3.8. Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2014 au 30/09/2014 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital initial au 01/01/2014</u></b>	
Montant (en nominal)	28 335 400,000
Nombre de titres	283 354
Nombre d'actionnaires	855
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	65 342 400,000
Nombre de titres émis	653 424
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	58 848 000,000
Nombre de titres rachetés	588 480
<b><u>Capital au 30/09/2014</u></b>	
Montant (en nominal)	34 829 800,000
Sommes non distribuables	-191 020,354
Montant du capital au 30/09/2014	34 638 779,646
<b><u>Nombre de titres</u></b>	348 298
Nombre d'actionnaires	1043

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2014
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-9 482,059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations	94 893,196
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-24 086,506
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations	-143 923,467
Frais négociation	0,000
Droits de sortie	0,000
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-82 598,836</b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-86 077,706
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-290 234,826
Régularisations sommes non distribuables rachats	267 891,014
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-191 020,354</b>

### **3.9. Les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 30/09/2014 à 178 034,989DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2014	Période du 1er janvier au 30 septembre 2014	Période du 1er juillet au 30 septembre 2013	Période du 1er janvier au 30 septembre 2013	Période au 31 déc 2013
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	23 187,053	63 583,920	22 774,887	62 974,733	83 078,121
Rémunération Gestionnaire (TSI)	27 824,466	76 300,709	27 329,859	75 569,674	99 693,738
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	13 912,236	38 150,360	13 664,926	37 784,841	49 846,881
<b>TOTAL</b>	<b>64 923,755</b>	<b>178 034,989</b>	<b>63 769,672</b>	<b>176 329,248</b>	<b>232 618,740</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 30/09/2014 à 39 377,860 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2014	Période du 1er janvier au 30 septembre 2014	Période du 1er juillet au 30 septembre 2013	Période du 1er janvier au 30 septembre 2013	Période au 31 déc 2013
Rémunération commissaire aux comptes	2 344,160	6 956,040	2 344,160	6 956,040	10 150,200
Redevance CMF	9 274,629	25 433,059	9 109,768	25 189,389	33 230,580
Jetons de présence	1 512,296	4 487,574	1 512,296	4 487,574	5 999,870
Frais divers	0,000	0,000	0,000	0,000	11,800
Autres impôts	868,169	2 501,187	848,436	2 436,676	3 206,985
<b>TOTAL</b>	<b>13 999,254</b>	<b>39 377,860</b>	<b>13 814,660</b>	<b>39 069,679</b>	<b>52 599,435</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2014 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	321,157	411,651	-389,193	343,615
Exercice n	1 033 990,695	1 018 408,196	-967 533,305	1 084 865,586
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>1 085 209,201</b>

## 4. Autres informations :

### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2014, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

### 4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

# MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.921.516, un actif net de D : 10.823.844 et un bénéfice de la période de D : 87.425.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par «AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 15.71% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 24 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7 062 464,845	7 001 429,286	7 173 636,350
Obligations et valeurs assimilées		6 573 795,470	6 459 647,222	6 696 873,048
Tires des Organismes de Placement Collectif		488 669,375	541 782,064	476 763,302
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 859 038,695	3 901 646,228	2 887 411,426
Placements monétaires	5	3 846 757,150	3 890 106,019	2 882 245,633
Disponibilités		12 281,545	11 540,209	5 165,793
<b>Créances d'exploitation</b>		12,495	324,846	60,671
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 921 516,035</b>	<b>10 903 400,360</b>	<b>10 061 108,447</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	23 523,188	19 884,546	17 965,707
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	74 148,424	133 185,695	8 479,731
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>97 671,612</b>	<b>153 070,241</b>	<b>26 445,438</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	10 548 970,083	10 509 396,999	9 727 519,960
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		72,053	51,855	47,946
Sommes distribuables de la période		274 802,287	240 881,265	307 095,103
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 823 844,423</b>	<b>10 750 330,119</b>	<b>10 034 663,009</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 921 516,035</b>	<b>10 903 400,360</b>	<b>10 061 108,447</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	80 491,480	237 697,443	72 571,088	210 113,921	289 751,681
Revenus des obligations et valeurs assimilées		80 491,480	237 669,359	72 571,088	210 087,916	289 725,676
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	28,084	-	26,005	26,005
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	28 743,422	80 831,545	29 047,901	66 767,788	101 474,382
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>109 234,902</b>	<b>318 528,988</b>	<b>101 618,989</b>	<b>276 881,709</b>	<b>391 226,063</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(20 918,900)	(60 726,565)	(21 933,820)	(58 503,919)	(80 605,927)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>88 316,002</b>	<b>257 802,423</b>	<b>79 685,169</b>	<b>218 377,790</b>	<b>310 620,136</b>
<b>Autres charges</b>	12	(2 629,048)	(7 589,872)	(2 684,687)	(7 339,851)	(10 303,928)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>85 686,954</b>	<b>250 212,551</b>	<b>77 000,482</b>	<b>211 037,939</b>	<b>300 316,208</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		20 401,139	24 589,736	29 190,069	29 843,326	6 778,895
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>106 088,093</b>	<b>274 802,287</b>	<b>106 190,551</b>	<b>240 881,265</b>	<b>307 095,103</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(20 401,139)	(24 589,736)	(29 190,069)	(29 843,326)	(6 778,895)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 737,749	5 306,150	1 580,982	(3 046,289)	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	9,000	5 542,344	15 268,314
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>87 424,703</b>	<b>255 518,701</b>	<b>78 590,464</b>	<b>213 533,994</b>	<b>313 358,831</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	87 424,703	255 518,701	78 590,464	213 533,994	313 358,831
Résultat d'exploitation	85 686,954	250 212,551	77 000,482	211 037,939	300 316,208
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 737,749	5 306,150	1 580,982	(3 046,289)	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	9,000	5 542,344	15 268,314
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(298 098,372)	-	(304 571,256)	(304 571,256)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	944 762,453	831 761,085	1 840 690,683	2 799 462,567	1 983 970,620
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	1 365 102,391	3 893 205,735	2 568 495,984	6 345 963,784	7 004 024,195
- Régularisation des sommes non distribuables	669,441	1 292,839	350,348	647,991	1 415,277
- Régularisation des sommes distribuables	31 083,427	109 394,277	44 318,167	183 720,113	201 414,403
<b>Rachats</b>					
- Capital	(441 188,938)	(3 077 572,296)	(757 213,580)	(3 640 270,898)	(5 089 845,239)
- Régularisation des sommes non distribuables	(228,100)	(782,305)	(141,072)	(439,593)	(2 116,556)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 675,768)	(93 777,165)	(15 119,164)	(90 158,830)	(130 921,460)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 032 187,156</b>	<b>789 181,414</b>	<b>1 919 281,147</b>	<b>2 708 425,305</b>	<b>1 992 758,195</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	9 791 657,267	10 034 663,009	8 831 048,972	8 041 904,814	8 041 904,814
En fin de période	10 823 844,423	10 823 844,423	10 750 330,119	10 750 330,119	10 034 663,009
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	94 952	96 021	85 942	77 102	77 102
En fin de période	104 072	104 072	103 844	103 844	96 021
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,003</b>	<b>104,003</b>	<b>103,524</b>	<b>103,524</b>	<b>104,505</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,85%</b>	<b>2,58%</b>	<b>0,75%</b>	<b>2,25%</b>	<b>3,19%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014, à D : 7.062.464,845 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2014	% Actif net
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>6 426 467,835</b>	<b>6 573 795,470</b>	<b>60,73%</b>
<b><u>Obligations</u></b>		<b>3 981 565,500</b>	<b>4 082 075,975</b>	<b>37,71%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	199 977,000	200 025,664	1,85%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	10 000,000	10 202,521	0,09%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	160 000,000	163 019,397	1,51%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	100 000,000	100 992,000	0,93%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	252 354,027	2,33%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	206 284,896	1,91%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	400 000,000	402 454,795	3,72%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	169 200,000	174 878,754	1,62%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	73 319,800	75 260,367	0,70%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	225 000,000	232 781,300	2,15%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	30 000,000	30 845,753	0,28%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 887,638	0,29%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,50%	1 500	120 000,000	123 778,192	1,14%
Obligations CIL 2013/1 CAT A au taux de 7%	2 000	200 000,000	209 174,795	1,93%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	150 000,000	151 846,356	1,40%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	80 000,000	82 561,017	0,76%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,60%	1 000	80 000,000	81 955,770	0,76%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 362,466	0,28%
Obligations SERVICOM au taux de 5,90%	1 000	80 000,000	82 335,036	0,76%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	323 125,000	333 483,285	3,08%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	109 979,700	112 436,337	1,04%

Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	90 000,000	92 067,288	0,85%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	30 000,000	30 626,795	0,28%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	40 000,000	40 569,644	0,37%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	40 000,000	40 560,480	0,37%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	167 040,000	174 884,734	1,62%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1500	150 000,000	158 353,973	1,46%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1000	100 000,000	103 964,493	0,96%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	150 000,000	151 311,781	1,40%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	127 500,000	128 133,797	1,18%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	71 424,000	73 682,624	0,68%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>100 000,000</b>	<b>101 433,534</b>	<b>0,94%</b>
Emprunt National	1 000	100 000,000	101 433,534	0,94%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>2 344 902,335</b>	<b>2 390 285,961</b>	<b>22,08%</b>
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	531 246,252	4,91%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	99 384,897	0,92%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	404 369,589	3,74%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	102 179,452	0,94%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	515 035,603	4,76%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	297 363,972	2,75%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	239 778,497	2,22%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 172,192	0,92%
BTA 5,3% 01-2018	100	98 500,000	101 755,507	0,94%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>467 948,062</b>	<b>488 669,375</b>	<b>4,51%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	487 950,195	4,51%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	719,180	0,01%
<b>Total</b>		<b>6 894 415,897</b>	<b>7 062 464,845</b>	<b>65,25%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 3.846.757,150 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/09/2014</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>1 346 258,052</b>	<b>1 350 873,002</b>	<b>12,48%</b>
Amen Bank		1 346 258,052	1 350 873,002	12,48%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>1 000 000</b>	<b>990 546,384</b>	<b>996 212,587</b>	<b>9,20%</b>
Attijari Leasing au 02 Octobre 2014 (au taux de 7,15%)	500 000	495 289,467	499 921,491	4,62%
Hannibal Lease au 18 Novembre 2014 (au taux de 7,2%)	500 000	495 256,917	496 291,096	4,59%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 498 385,508</b>	<b>1 499 671,561</b>	<b>13,86%</b>
Amen Bank au 02/10/2014 (au taux de 4,85%)	1 000 000	998 923,672	999 892,367	9,24%
Amen Bank au 06/10/2014 (au taux de 4,85%)	500 000	499 461,836	499 779,194	4,62%
<b>Total général</b>		<b>3 835 189,944</b>	<b>3 846 757,150</b>	<b>35,54%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>35,22%</b>	

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.09.2014 à D : 23.523,188 contre D : 19.884,546 au 30.09.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Smart Asset Management	8 227,845	6 308,697	6 491,979
Maxula Bourse	10 113,463	8 776,945	8 871,391
Rémunération du dépositaire	5 181,880	4 798,904	2 602,337
<b>Total</b>	<b>23 523,188</b>	<b>19 884,546</b>	<b>17 965,707</b>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à D : 74.148,424 contre D : 133.185,695 au 30.09.2013, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et rachats	73 204,190	126 783,615	3 239,738
Redevance du CMF	876,897	898,946	875,968
Retenue à la source sur commissions	-	5 435,797	4 284,618
Autres	67,337	67,337	79,407
<b>Total</b>	<b><u>74 148,424</u></b>	<b><u>133 185,695</u></b>	<b><u>8 479,731</u></b>

### Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 Septembre 2014, se détaillent comme suit :

#### Capital au 31-12-2013

Montant	9 727 519,960
Nombre de titres	96 021
Nombre d'actionnaires	132

#### Souscriptions réalisées

Montant	3 893 205,735
Nombre de titres émis	38 430
Nombre d'actionnaires nouveaux	25

#### Rachats effectués

Montant	(3 077 572,296)
Nombre de titres rachetés	(30 379)
Nombre d'actionnaires sortants	(23)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 306,150
Régularisation des sommes non distribuables	510,534

### Capital au 30-09-2014

Montant	10 548 970,083
Nombre de titres	104 072
Nombre d'actionnaires	134

### **Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 80.491,480 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014, contre D : 72.571,088 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Année 2013
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	53 593,046	160 905,065	54 441,990	159 433,481	215 604,390
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts ( BTA )	26 898,434	76 764,294	18 129,098	50 654,435	74 121,286
<b><u>Dividendes</u></b>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	-	28,084	-	26,005	26,005
<b>TOTAL</b>	<b>80 491,480</b>	<b>237 697,443</b>	<b>72 571,088</b>	<b>210 113,921</b>	<b>289 751,681</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 28.743,422 contre D : 29.047,901 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et représente le montant des intérêts sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/07/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/07/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Du 01/01/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Année 2013</b>
Intérêts des billets de trésorerie	14 187,228	57 344,073	11 358,244	28 381,073	53 406,285
Intérêts des dépôts à vue	3 776,776	11 541,824	6 839,247	15 233,119	18 711,917
Intérêts des certificats de dépôt	10 779,418	11 945,648	10 850,410	23 153,596	29 356,180
<b>TOTAL</b>	<b>28 743,422</b>	<b>80 831,545</b>	<b>29 047,901</b>	<b>66 767,788</b>	<b>101 474,382</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 20.918,900 contre D : 21.933,820 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/07/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/07/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Du 01/01/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Année 2013</b>
Commission de gestion	8 229,437	23 626,359	8 371,002	22 735,170	31 180,247
Commission de distribution	10 113,463	28 820,206	10 325,818	27 459,458	37 896,389
Commission de dépôt	2 576,000	8 280,000	3 237,000	8 309,291	11 529,291
<b>Total</b>	<b>20 918,900</b>	<b>60 726,565</b>	<b>21 933,820</b>	<b>58 503,919</b>	<b>80 605,927</b>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 2.629,048 contre D : 2.684,687 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/07/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 30/09/2014</b>	<b>Du 01/07/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Du 01/01/2013 Au 30/09/2013</b>	<b>Année 2013</b>
Redevance du CMF	2 590,808	7 407,718	2 640,798	7 089,647	9 756,601
Commissions bancaires	38,240	182,154	43,889	250,204	547,327
<b>Total</b>	<b>2 629,048</b>	<b>7 589,872</b>	<b>2 684,687</b>	<b>7 339,851</b>	<b>10 303,928</b>

### **Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

# **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 30 Septembre 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

**1** - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 37,02 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2** - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 10,47 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 30 Septembre 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2014.

**Tunis, le 30 Octobre 2014**

**Le Commissaire Aux Comptes :  
CMC – DFK International  
Hichem AMOURI**

**BILAN**  
arrêté au 30/09/2014  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>3 027 192</b>	<b>7 559 334</b>	<b>3 665 086</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 683 485	7 358 801	3 461 972
b - Obligations et Valeurs assimilées		343 707	200 533	203 114
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 779 694</b>	<b>5 528 485</b>	<b>1 731 958</b>
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	1 779 694	5 528 485	1 731 958
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 806 886</b>	<b>13 087 818</b>	<b>5 397 044</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	22 273	57 659	47 721
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	99 555	101 155	110 429
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>121 828</b>	<b>158 815</b>	<b>158 150</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	<b>4 585 531</b>	<b>12 656 599</b>	<b>5 147 779</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>99 528</b>	<b>272 405</b>	<b>91 116</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1	0
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		99 527	272 404	91 116
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 685 059</b>	<b>12 929 004</b>	<b>5 238 895</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 806 886</b>	<b>13 087 818</b>	<b>5 397 044</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2014**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

Notes	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	23 594	172 262	160 073	468 544	471 125
a - Dividendes		18 207	160 494	156 468	454 365	454 365
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 388	11 768	3 606	14 180	16 761
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	255	1 336	353	740	6 150
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>23 849</b>	<b>173 598</b>	<b>160 426</b>	<b>469 284</b>	<b>477 276</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	-20 363	-63 674	-55 750	-165 900	-211 711
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 486</b>	<b>109 923</b>	<b>104 677</b>	<b>303 385</b>	<b>265 565</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-9</b>	-4 826	-14 320	-10 103	-29 347	-39 759
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 340</b>	<b>95 603</b>	<b>94 574</b>	<b>274 038</b>	<b>225 806</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		1 546	3 924	-	-1 634	-134 691
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>206</b>	<b>99 527</b>	<b>94 574</b>	<b>272 404</b>	<b>91 116</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-1 546	-3 924	-	1 634	134 691
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-207 555	-306 756	-540 915	-653 408	-1 406 202
* +/- values réalisées sur cession des titres		13 352	112 394	46 901	126 033	759 978
* Frais de négociation		-534	-4 680	-5 696	-11 685	-31 195
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-196 077</b>	<b>-103 439</b>	<b>-405 135</b>	<b>-265 021</b>	<b>-451 612</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>					
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>					
a - Résultat d'exploitation	- 1 340	95 603	94 574	274 038	225 806
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 207 555	- 306 756	- 540 914	- 653 408	- 1 406 202
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 352	112 394	46 901	126 033	759 978
d - Frais de négociation de titres	- 534	- 4 680	- 5 696	- 11 685	- 31 195
	-	- 83 756	-	- 163 389	- 163 389
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>					
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
a - Souscriptions	70 261	212 030	-	577 552	577 551
* Capital	50 000	150 000	-	380 000	380 000
* Régularisation des sommes non distrib.	18 620	58 093	-	193 448	193 448
* Régularisations des sommes distrib.	1 641	3 938	-	4 104	4 104
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	- 4 206	- 578 671	-	- 119 193	- 7 622 710
* Capital	- 3 000	- 403 000	-	- 80 000	- 5 275 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 111	- 168 298	-	- 38 351	- 2 213 812
* Régularisation des sommes distrib.	- 95	- 7 373	-	- 842	- 133 898
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 130 021</b>	<b>- 553 836</b>	<b>- 405 135</b>	<b>29 949</b>	<b>- 7 660 160</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	4 815 080	5 238 895	13 334 139	12 899 055	12 899 055
b - En fin de période	4 685 059	4 685 059	12 929 004	12 929 004	5 238 895
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	3 414	3 714	8 909	8 609	8 609
b - En fin de période	3 461	3 461	8 909	8 909	3 714
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 353,672</b>	<b>1 353,672</b>	<b>1 451,230</b>	<b>1 451,230</b>	<b>1 410,580</b>
<b>DIVIDENDE</b>	<b>-</b>	<b>24,533</b>	<b>-</b>	<b>18,410</b>	<b>18,410</b>
<b><u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u></b>	<b>-4,02%</b>	<b>-2,30%</b>	<b>-3,04%</b>	<b>-1,91%</b>	<b>-4,63%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 30/09/2014**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **2- 3 Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 3 027 192 Dinars contre 7 559 334 Dinars au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>2 782 392</b>	<b>6 258 157</b>	<b>3 114 123</b>
- Actions et droits rattachés	2 229 362	5 503 228	2 847 138
- Titres OPCVM	213 030	554 929	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	340 000	200 000	200 000
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>241 093</b>	<b>1 300 643</b>	<b>547 849</b>
- Actions et droits rattachés	244689	1 305 302	549 889
- Titres OPCVM	-3 596	-4 660	-2 040
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>3 707</b>	<b>533</b>	<b>3 114</b>
<b>Total</b>	<b>3 027 192</b>	<b>7 559 334</b>	<b>3 665 086</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

#### 3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 23 594 Dinars pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, contre un montant de 160 073 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	3 <sup>ème</sup> Trimestre 2014	30/09/2014	3 <sup>ème</sup> Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Revenus des actions	18 207	102 354	156 468	293 462	293 462
- Revenus des Titres OPCVM	-	58 140	-	160 903	160 903
- Revenus des Obligations	5 388	11 768	3 605	14 179	16 760
<b>Total</b>	<b>23 594</b>	<b>172 262</b>	<b>160 073</b>	<b>468 544</b>	<b>471 125</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 255 Dinars contre 353 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2014</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2013</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Intérêts/ Compte courant	255	1 336	353	740	6 150
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>1 336</b>	<b>353</b>	<b>740</b>	<b>6 150</b>

### **3-4 Note sur le capital**

<b><u>Capital au 30/06/2014</u></b>	
- Montant	4 715 759
- Nombre de titres	3 414
- Nombre d'actionnaires	12
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	68 620
- Nombre de titres	50
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	(4 111)
- Nombre de titres	3
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b><u>Autres effets sur le capital</u></b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	(207 555)
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	13 352
- Frais de négociation	(534)
<b><u>Capital au 30/09/2014</u></b>	
- Montant	4 585 531
- Nombre de titres	3 461
- Nombre d'actionnaires	12

### **3- 5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	99 527	272 404	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	1	-
<b>Total</b>	<b>99 528</b>	<b>272 405</b>	<b>91 116</b>

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régul. Sous-cription</b>	<b>Régul. Rachat</b>	<b>Total</b>
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	95 603	1 484	2 440	99 527
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>95 604</b>	<b>1 484</b>	<b>2 440</b>	<b>99 528</b>

### **3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 22 273 Dinars contre 57 659 Dinars au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Gestionnaire	14 303	39 157	32 177
- Dépositaire	7 970	18 502	15 544
<b>Total</b>	<b>22 273</b>	<b>57 659</b>	<b>47 721</b>

### **3- 7 Note sur les autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 99 555 Dinars contre un solde de 101 155 Dinars au 30/09/2013, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 028	9 825	12 849
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	-	-
- CMF à payer	416	1 109	589
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	43 184	39 426	42 351
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	15	55	3 900
<b>Total</b>	<b>99 555</b>	<b>101 155</b>	<b>110 429</b>

### **3- 8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 20 363 Dinars contre 55 750 Dinars pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2014</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2013</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Rémunération du gestionnaire	14 303	44 723	39 158	116 525	148 702
- Rémunération du dépositaire	6 060	18 951	16 592	49 375	63 009
<b>Total</b>	<b>20 363</b>	<b>63 674</b>	<b>55 750</b>	<b>165 900</b>	<b>211 711</b>

### **3- 9 Note sur les autres charges**

Les autres charges allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, s'élèvent à 4 826 Dinars, contre 10 103 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2014</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>3<sup>ème</sup> Trimestre 2013</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 260	3 740	3 025	8 975	12 000
- Redevance CMF	1 212	3 790	3 318	9 875	12 602
- Frais de publicité et publications	2 016	5 984	3 025	8 975	12 000
- Autres charges	130	176	23	49	72
- TCL	208	630	712	1 473	3 085
<b>Total</b>	<b>4 826</b>	<b>14 320</b>	<b>10 103</b>	<b>29 347</b>	<b>39 759</b>

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 1 779 694 Dinars contre 5 528 485 Dinars au 30/09/2013, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
- Avoirs en banque	1 752 894	97 992	1 676 841
- Sommes à l'encaissement	26 694	5 430 411	65 064
- Sommes à régler	(312)	(280)	(15 284)
- Intérêts courus/Cpte courant	418	362	5 337
<b>Total</b>	<b>1 779 694</b>	<b>5 528 485</b>	<b>1 731 958</b>

#### **4 - AUTRES INFORMATIONS**

##### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 30/09/2014, s'élève à 44 723 Dinars TTC.

##### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 30/09/2014, s'élève à 18 951 Dinars TTC.

## Annexe 1

## PORTEFEUILLE AU 30/09/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/09/2014	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
<b>Actions &amp; Droits Rattachés</b>		<b>2 229 362,243</b>	<b>2 474 051,136</b>	<b>51,469%</b>	<b>52,807%</b>	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	90,000	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	27,000	0,001%	0,001%	0,00%
ASSAD	6 400	48321,120	46099,200	0,959%	0,984%	0,05%
ATTIJARI LEASING	25 102	548687,075	503395,508	10,472%	10,745%	1,18%
BIAT	2 850	179589,950	186677,850	3,884%	3,985%	0,02%
BNA	11 984	139151,213	74900,000	1,558%	1,599%	0,04%
CELLCOM	2 866	20062,000	21787,332	0,453%	0,465%	0,06%
ESSOUKNA	21 085	89501,989	110274,550	2,294%	2,354%	0,42%
ESSOUKNA NG 2014	8 434	34115,530	41326,600	0,860%	0,882%	0,17%
EUROCYCLES	6 272	70246,400	70936,320	1,476%	1,514%	0,12%
LANDOR NS	7 608	57060,000	31071,072	0,646%	0,663%	0,16%
MIP	6 252	29384,400	20450,292	0,425%	0,437%	0,14%
MONOPRIX	18 500	312478,232	389332,500	8,099%	8,310%	0,11%
POULINA GROUP HOLDING	6 223	40002,458	32994,346	0,686%	0,704%	0,00%
SFBT	10 350	80665,513	168963,750	3,515%	3,606%	0,01%
SIMPAR	6 280	166961,979	295725,200	6,152%	6,312%	0,57%
SIMPAR NG 2014	1 394	33924,384	57154,000	1,189%	1,220%	0,13%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	7,500	0,000%	0,000%	0,00%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	63,350	0,001%	0,001%	0,00%
SITS	42 911	109851,630	73764,009	1,535%	1,574%	0,28%
SOTIPAPIER	955	4775,000	4751,125	0,099%	0,101%	0,00%
SPDIT SICAF	15 000	89698,126	129000,000	2,684%	2,753%	0,05%
TUNIS RE	15 647	128303,873	143576,872	2,987%	3,065%	0,10%
TUNISIE PROFILE	8 500	27474,688	36125,000	0,752%	0,771%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18641,733	35476,000	0,738%	0,757%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	81,760	0,002%	0,002%	0,00%
<b>Obligations</b>		<b>100 000,000</b>	<b>100 266,521</b>	<b>2,086%</b>	<b>2,140%</b>	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	100 000,000	100 266,521	2,086%	2,140%	3,57%
<b>TITRES DE L'ETAT</b>		<b>240 000,000</b>	<b>243 440,482</b>	<b>5,064%</b>	<b>5,196%</b>	
EMPRUNT NATIONAL	2 400	240 000,000	243 440,482	5,064%	5,196%	
<b>OPCVM</b>		<b>213 029,945</b>	<b>209 433,824</b>	<b>4,357%</b>	<b>4,470%</b>	
FCP SAFA	532	56 475,901	51 820,524	1,078%	1,106%	9,24%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 550	156 554,044	157 613,300	3,279%	3,364%	0,13%
<b>Total Général</b>		<b>2 782 392,188</b>	<b>3 027 191,963</b>	<b>62,976%</b>	<b>64,614%</b>	

# SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.124.542 , un actif net de D : 12.113.258 et un déficit de la période de D : 46.411.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Octobre 2014

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	8 832 686,576	9 453 992,511	9 375 686,442
Actions et droits rattachés		7 944 730,254	8 612 647,890	8 606 267,144
Obligations et valeurs assimilées		293 462,000	309 476,000	313 616,000
Titres OPCVM		594 494,322	531 868,621	455 803,298
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 291 855,194	2 740 930,442	2 741 720,548
Placements monétaires	5	3 290 061,666	2 739 885,519	2 740 987,178
Disponibilités		1 793,528	1 044,923	733,370
<b>Créances d'exploitation</b>	6	0,020	40 805,247	36 467,082
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 124 541,790</b>	<b>12 235 728,200</b>	<b>12 153 874,072</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	11 283,833	15 826,621	17 063,357
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 283,833</b>	<b>15 826,621</b>	<b>17 063,357</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	11 807 821,972	11 925 180,967	11 841 355,235
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		15,955	43,037	43,037
Sommes distribuables de l'exercice en cours		305 420,030	294 677,575	295 412,443
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 113 257,957</b>	<b>12 219 901,579</b>	<b>12 136 810,715</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>12 124 541,790</b>	<b>12 235 728,200</b>	<b>12 153 874,072</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	96 042,900	319 833,206	149 677,118	326 609,198	330 749,198
Dividendes		92 108,900	307 607,206	145 713,118	314 453,198	314 453,198
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 934,000	12 226,000	3 964,000	12 156,000	16 296,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	23 932,726	69 918,684	23 478,769	62 706,351	86 191,410
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		119 975,626	389 751,890	173 155,887	389 315,549	416 940,608
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(21 500,984)	(64 600,455)	(22 579,323)	(68 577,613)	(90 144,637)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		98 474,642	325 151,435	150 576,564	320 737,936	326 795,971
<b>Autres charges</b>	12	(6 364,682)	(17 876,228)	(6 407,447)	(18 285,070)	(24 046,797)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		92 109,960	307 275,207	144 169,117	302 452,866	302 749,174
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	(1 855,177)	(7 688,096)	(7 775,291)	(7 336,731)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		92 109,960	305 420,030	136 481,021	294 677,575	295 412,443
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	1 855,177	7 688,096	7 775,291	7 336,731
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		(865 846,378)	(782 164,658)	(659 334,939)	(764 901,193)	(887 191,889)
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		736 905,735	789 657,218	23 014,899	184 976,695	206 679,557
<b>Frais de négociation</b>		(9 579,870)	(10 056,428)	(194,673)	(1 665,983)	(2 431,281)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>(46 410,553)</b>	<b>304 711,339</b>	<b>(492 345,596)</b>	<b>(279 137,615)</b>	<b>(380 194,439)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	(46 410,553)	304 711,339	(492 345,596)	(279 137,615)	(380 194,439)
Résultat d'exploitation	92 109,960	307 275,207	144 169,117	302 452,866	302 749,174
Variation des + (ou -) values potentielles sur titres	(865 846,378)	(782 164,658)	(659 334,939)	(764 901,193)	(887 191,889)
Plus (ou -) values réalisées sur cession de titres	736 905,735	789 657,218	23 014,899	184 976,695	206 679,557
Frais de négociation de titres	(9 579,870)	(10 056,428)	(194,673)	(1 665,983)	(2 431,281)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(301 202,405)	-	(191 556,303)	(191 556,303)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	-	(27 061,692)	(351 044,375)	(262 843,442)	(244 877,482)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	-	545 151,126	3 987,330	962 009,818	985 933,798
- Régularisation des sommes non distribuables	-	25 194,593	(22,610)	14 061,024	12 736,584
- Régularisation des sommes distribuables	-	8 928,363	88,790	7 233,796	7 797,556
<b>Rachats</b>					
- Capital	-	(577 543,800)	(348 492,642)	(1 211 085,032)	(1 216 401,472)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(23 771,314)	1 171,643	(23 979,738)	(23 735,438)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(5 020,660)	(7 776,886)	(11 083,310)	(11 208,510)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(46 410,553)</b>	<b>(23 552,758)</b>	<b>(843 389,971)</b>	<b>(733 537,360)</b>	<b>(816 628,224)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	12 159 668,510	12 136 810,715	13 063 291,550	12 953 438,939	12 953 438,939
En fin de période	12 113 257,957	12 113 257,957	12 219 901,579	12 219 901,579	12 136 810,715
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	47 028	47 157	48 383	48 024	48 024
En fin de période	47 028	47 028	47 087	47 087	47 157
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>257,575</b>	<b>257,575</b>	<b>259,518</b>	<b>259,518</b>	<b>257,370</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(0,38%)</b>	<b>2,51%</b>	<b>(3,88%)</b>	<b>(2,34%)</b>	<b>3,13%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 8.832.686,576 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2014	% Actif Net
<b>Actions, &amp; droits rattachés</b>		<b>4 305 077,237</b>	<b>7 944 730,254</b>	<b>65,59%</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés admis à la cote</b>		<b>4 304 978,037</b>	<b>7 944 631,054</b>	<b>65,59%</b>
Actions BIAT	18 200	462 441,172	1 192 118,200	9,84%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	1 070 603,997	8,84%
Actions UIB	64 516	741 097,277	965 094,844	7,97%
Actions STB	5 000	52 979,776	23 499,997	0,19%
Actions Monoprix	46 000	316 126,216	968 070,001	7,99%
Actions BH	21 000	203 745,819	233 729,957	1,93%
Actions BNA	4 800	32 192,479	29 999,856	0,25%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	843 485,840	6,96%
Actions Amen Bank	22 500	197 414,688	560 225,482	4,62%
Actions AIR Liquide	3 741	428 243,493	897 840,000	7,41%
Actions AIR Liquide DA 1/12 15/09/2014	3 723	35 516,502	70 178,550	0,58%
Actions BTE	1 555	29 671,220	38 237,450	0,32%
Actions CIL	19 484	72 597,890	247 271,444	2,04%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	57 430,800	0,47%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 007,000	0,12%
Actions UBCI	797	31 413,755	20 084,400	0,17%
Actions UBCI NG 13	192	7 481,116	4 704,000	0,04%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	79 797,054	0,66%
Actions Carthage cement	86 044	275 400,940	234 900,120	1,94%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	25 157,980	0,21%
Actions S.F.B.T	15 545	249 211,300	253 777,125	2,10%
Actions ARTES	16 150	113 631,160	112 823,900	0,93%
<b>Droits</b>				
Actions BT CP 138	260	231,114	234,004	0,00%
Actions BT CP 141	220	137,750	196,094	0,00%
Actions BT CP 123	70	67,500	126,000	0,00%
Actions BT CP 160	0	0,959	0,959	0,00%
Actions BT CP 132	40	27,000	36,000	0,00%
<b>Actions rompus</b>		<b>99,200</b>	<b>99,200</b>	<b>0,00%</b>
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
<b>Actions SICAV</b>		<b>590 855,733</b>	<b>594 494,322</b>	<b>4,91%</b>
SICAV RENDEMENT	5 848	590 855,733	594 494,322	4,91%
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>288 000,000</b>	<b>293 462,000</b>	<b>2,42%</b>
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	288 000,000	293 462,000	2,42%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 183 932,970</b>	<b>8 832 686,576</b>	<b>72,92%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>72,85%</b>	

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D: 3.290.061,666 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>	<b>1 287 000,000</b>	<b>1 291 294,321</b>		<b>10,66%</b>
Compte à terme au 30/09/2014 (au taux de 4,280 %)	269 000,000	271 321,566	N° 081962	2,24%
Compte à terme au 01/10/2014 (au taux de 4,280 %)	19 000,000	19 162,194	N° 082032	0,16%
Compte à terme au 03/10/2014 (au taux de 4,280 %)	57 000,000	57 475,889	N° 081877	0,47%
Compte à terme au 04/10/2014 (au taux de 4,280 %)	26 000,000	26 214,633	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/10/2014 (au taux de 4,280 %)	55 000,000	55 448,872	N° 081805	0,46%
Compte à terme au 05/10/2014 (au taux de 4,280 %)	58 000,000	58 473,356	N° 081808	0,48%
Compte à terme au 15/12/2014 (au taux de 4,440 %)	13 000,000	13 024,493	N° 081119	0,11%
Compte à terme au 15/12/2014 (au taux de 4,440 %)	54 000,000	54 078,825	N° 081965	0,45%
Compte à terme au 27/12/2014 (au taux de 4,440 %)	121 000,000	121 035,325	N° 081787	1,00%
Compte à terme au 28/12/2014 (au taux de 4,440 %)	69 000,000	69 013,429	N° 081944	0,57%
Compte à terme au 29/12/2014 (au taux de 4,440 %)	97 000,000	97 009,440	N° 081873	0,80%
Compte à terme au 29/12/2014 (au taux de 4,440 %)	256 000,000	256 024,913	N° 081969	2,11%
Compte à terme au 29/12/2014 (au taux de 4,440 %)	117 000,000	117 011,386	N° 081981	0,97%
Compte à terme au 30/12/2014 (au taux de 4,440 %)	76 000,000	76 000,000	N° 081966	0,63%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>1 998 029,097</b>	<b>1 998 767,345</b>		<b>16,50%</b>
Certificat de dépôt au 08/10/2014 (au taux de 4,44%)	999 014,549	999 210,744	Banque de Tunisie	8,25%
Certificat de dépôt au 09/10/2014 (au taux de 4,44%)	499 507,274	499 556,601	Banque de Tunisie (a)	4,12%
Certificat de dépôt au 30/09/2014 (au taux de 4,44%)	499 507,274	500 000,000	Banque de Tunisie (b)	4,13%
<b>TOTAL</b>	<b>3 285 029,097</b>	<b>3 290 061,666</b>		<b>27,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>		<b>27,14%</b>		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2014 un montant de D : 0,020 contre D : 40.805,247 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Cessions titres à encaisser	-	40 805,227	36 467,062
Dividendes à encaisser	0,020	0,020	0,020
<b>TOTAL</b>	<b>0,020</b>	<b>40 805,247</b>	<b>36 467,082</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2014 un montant de D : 11.283,833 contre D : 15.826,621 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	1 002,678	1 043,772	1 029,490
Etat, retenue à la source	3 225,148	3 386,898	3 235,053
Commissaire aux comptes	7 056,007	11 395,951	12 398,814
Rémunération PDG	-	-	400,000
<b>TOTAL</b>	<b>11 283,833</b>	<b>15 826,621</b>	<b>17 063,357</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/09/2014 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2013

Montant	11 841 355,235
Nombre de titres	47 157
Nombre d'actionnaires	19

### Souscriptions réalisées

Montant	545 151,126
Nombre de titres émis	2 171
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

### Rachats effectués

Montant	(577 543,800)
Nombre de titres rachetés	(2 300)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(782 164,658)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	789 657,218
Frais de négociation	(10 056,428)
Régularisation des sommes non distribuables	1 423,279

### Capital au 30-09-2014

Montant	11 807 821,972
Nombre de titres	47 028
Nombre d'actionnaires	16

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 96.042,900 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014, contre D : 149.677,118 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b><u>Dividendes</u></b>					
- des actions admises à la côte	92 108,900	280 875,249	145 713,118	282 866,718	282 866,718
-des titres OPCVM	-	26 731,957	-	31 586,480	31 586,480
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
- intérêts	3 934,000	12 226,000	3 964,000	12 156,000	16 296,000
<b>TOTAL</b>	<b>96 042,900</b>	<b>319 833,206</b>	<b>149 677,118</b>	<b>326 609,198</b>	<b>330 749,198</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 23.932,726 contre D : 23.478,769 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts sur comptes à terme	10 376,919	30 984,898	10 503,789	26 725,105	37 312,049
Intérêts sur certificats de dépôt	13 555,807	38 933,786	12 974,980	35 981,246	48 879,361
<b>TOTAL</b>	<b>23 932,726</b>	<b>69 918,684</b>	<b>23 478,769</b>	<b>62 706,351</b>	<b>86 191,410</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 21.500,984 contre D : 22.579,323 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Commission de gestion	18 429,416	55 371,826	19 353,708	58 780,811	77 266,834
Rémunération du dépositaire	3 071,568	9 228,629	3 225,615	9 796,802	12 877,803
<b>TOTAL</b>	<b>21 500,984</b>	<b>64 600,455</b>	<b>22 579,323</b>	<b>68 577,613</b>	<b>90 144,637</b>

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 6.364,682 contre D : 6.407,447 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance CMF	3 071,568	9 228,629	3 240,615	9 811,802	12 877,803
Honoraires commissaire aux comptes	1 380,000	4 095,000	1 373,333	4 063,333	5 475,000
Rémunération du PDG	1 199,997	3 599,997	1 181,654	3 608,804	4 800,000
TCL	713,117	911,802	611,845	801,131	893,994
Autres	-	40,800	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 364,682</b>	<b>17 876,228</b>	<b>6 407,447</b>	<b>18 285,070</b>	<b>24 046,797</b>

**Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.